

COMMUNE DE CHAPAREILLAN  
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	20
Votants	21

L'an deux mille vingt-trois le 02 mai, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2023

Présents : Martine VENTURINI, Valérie IMBAULT-HUART, Fabrice BLUMET, Emmanuelle GIOANETTI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Annalisa DEFILIPPI, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, Nathalie UCHET, René PORTAY, Jean-Michel CHALONS.

Absents et Excusés : Malika MANCEAU, Suan HIRSCH, Bruno BERLIOZ (pouvoir à Jean MIELLET)

OBJET : SUBVENTION AU CCAS  
26 - 02/05/2023

Madame Valérie IMBAULT-HUART, 1<sup>ère</sup> adjointe, rappelle aux membres de l'assemblée que le conseil municipal a inscrit lors du vote du budget prévisionnel 2023 une somme de 20 000 € au chapitre 65 compte 657362 « subvention de fonctionnement CCAS ».

Il convient maintenant de confirmer cette subvention et son montant et d'autoriser le Maire à procéder à son versement.

Après avoir entendu le rapport de madame Valérie IMBAULT-HUART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer une subvention de 20 000 € au CCAS

CHARGE madame le maire de procéder au versement de cette subvention

Le conseil municipal adopte à 18 voix pour et 3 abstentions Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD et Jean-Michel CHALONS

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME

Affiché le : **05 MAI 2023**

Martine VENTURINI  
Maire

